

Règlement du tirage au sort

Préambule :

Afin de satisfaire un maximum de demandes de réservation de cabines sur la plage de Dunkerque - Malo les Bains, l'Office de Tourisme et des Congrès communautaire a mis en place le dispositif suivant :

- limitation de la durée de réservation à 2 semaines consécutives, pour la période du 13/06/2026 au 04/09/2026,
- tirage au sort sous contrôle d'huissier pour l'attribution de ces quinzaines.

Objet :

Le présent tirage au sort concerne uniquement la réservation des cabines disponibles sur la période du samedi 13 juin au vendredi 04 septembre 2026.

Public concerné :

Le présent tirage au sort est ouvert à toutes les personnes résidant sur le territoire communautaire ou **hors périmètre communautaire**, sous réserve que le demandeur soit âgé de 18 ans lors de la demande.

Attention : une seule demande est autorisée par foyer fiscal et par adresse électronique. Tout manquement entraînera l'annulation à la participation. Un justificatif de domicile est à transmettre à la signature de la réservation.

Recueil des demandes :

Les bulletins de réservation pour la période du 13 juin au 04 septembre se font uniquement en ligne sur le site « dunkerque-tourisme.fr » rubrique « focus : tirage au sort kiosque saison 2026 », au moyen d'un questionnaire nominatif (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse électronique...) qui permet au demandeur de préciser les périodes de location souhaitées (3 choix possibles hiérarchisés).

Ce questionnaire sera accessible du mercredi 4 mars 2026 à 10h00 et ce jusqu'au vendredi 13 mars 2026 à 18h00 inclus.

Le tirage au sort aura lieu le mardi 17 mars à 14h30 sous présence d'un huissier.

Document mis à disposition du public :

Le présent règlement est disponible sur le site internet « dunkerque-tourisme.fr », rubrique « focus : Réservez un kiosque à Malo-Les-Bains ».

Périodes de réservation :

Le tirage au sort porte sur des réservations de 2 semaines (du samedi 10h au vendredi 17h30, du samedi 13 juin 2026 au vendredi 04 septembre 2026) soit :

- du samedi 13 juin 2026 au vendredi 26 juin 2026 (coût total 200€),
- du samedi 27 juin 2026 au vendredi 10 juillet 2026 (coût total 200€),
- du samedi 11 juillet 2026 au vendredi 24 juillet 2026 (coût total 200€),
- du samedi 25 juillet 2026 au vendredi 07 août 2026 (coût total 200€),
- du samedi 08 août 2026 au vendredi 21 août 2026 (coût total 200€),
- du samedi 22 août 2026 au vendredi 04 septembre 2026 (coût total 200€).

Nombre de kiosques disponibles à la réservation par quinzaine (du samedi matin au vendredi soir) :

- 88 kiosques du samedi 13 juin 2026 au vendredi 26 juin 2026,
- 64 kiosques du samedi 27 juin 2026 au vendredi 10 juillet 2026,
- 60 kiosques du samedi 11 juillet 2026 au vendredi 24 juillet 2026,
- 42 kiosques du samedi 25 juillet 2026 au vendredi 07 août 2026,
- 53 kiosques du samedi 08 août 2026 au vendredi 21 août 2026,
- 58 kiosques du samedi 22 août 2026 au vendredi 04 septembre 2026.

Soit au total : 365 périodes de 2 semaines ouvertes à la réservation.

Date du tirage au sort :

Les bulletins dûment complétés seront tirés au sort le **mardi 17 mars 2026 à 14h30** au Siège de l'Office de Tourisme de Dunkerque Centre d'Affaires du Quai de Leith 124 rue du Magasin Général 59140 DUNKERQUE en présence de Maître Brieuc CAZIN huissier de justice à Dunkerque.

Ordre d'attribution :

L'attribution se fera par ordre de tirage en respectant le choix du demandeur pour la période.

Si le premier choix du demandeur ne peut être satisfait, le choix suivant sera pris en compte et ainsi jusqu'à épuisement des 3 choix possibles du demandeur et des cabines disponibles.

Information des bénéficiaires :

Les demandeurs bénéficiaires d'une réservation seront contactés par courriel à partir du **mercredi 18 mars 2026** pour les informer du numéro de cabine, de la période attribuée et de la date limite de versement du montant de la location.

A l'issue de la période de régularisation, les cabines non confirmées par les bénéficiaires seront remises en location libre le 04 avril 2026 à partir de 8h00 à l'accueil de l'Office de Tourisme de Malo-Les-Bains.

Délai du règlement complet pour confirmation des réservations des bénéficiaires :

Le paiement intégral des réservations attribuées devra avoir lieu entre **le samedi 21 mars et le jeudi 26 mars 2026** à l'accueil de l'Office de Tourisme de Malo-Les-Bains, Place du centenaire (Digue de mer) aux jours et horaires suivants :

- **Du lundi au samedi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00**
- **Le dimanche de 10h00 à 12h30**

Il pourra s'effectuer par carte bancaire, espèces, chèque, chèques vacances et passeport seniors.

Informations complémentaires :

- Au 03 28 26 27 28
- E-mail : cabinesdeplageotcc@dunkerque-tourisme.fr